

adressée à V. Péresse, Présidente d'Ile-de-France Mobilités

La privatisation en cours des réseaux de la RATP se traduit entre autres par la suppression de la carte de circulation dont bénéficient les agents actifs et les retraités de la RATP (art. 136 et 138 du Statut du personnel).

Je demande donc non seulement le maintien de la carte de circulation, mais aussi sa généralisation à l'ensemble des salariés actifs et retraités du transport public, sur la totalité des réseaux, publics ou privés, d'Ile-de-France.

[illegible]